



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à une demande de crédit de CHF 3'500'000.- TTC  
pour le réaménagement architectural et muséographique  
du Musée d'histoire

(du 15 mars 2010)

### **AU CONSEIL GENERAL**

### **DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **1. Introduction**

Ce rapport fait suite à l'octroi par votre Conseil d'un crédit d'étude de CHF 200'000.-, le 21 mars 2005, en vue du réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire (voir PV du CG pages 792-817).

Il présente tout d'abord le volet architectural de la transformation qui prévoit des travaux destinés à favoriser l'accès des handicapés et à faciliter les circulations verticales. Des espaces supplémentaires d'exposition sont ouverts dans les sous-sols réaménagés, augmentant ainsi la surface d'exposition. La gestion du climat (chauffage, ventilation, hygrométrie) est nettement améliorée. Enfin, le projet inclut le remplacement des installations électriques qui ne sont plus conformes aux normes en vigueur et la signalisation des issues de secours en cas d'incendie qui fait défaut actuellement.

Ces travaux sont nécessaires pour garantir l'utilisation de ce bâtiment en conformité avec les règles de conservation des collections et avec les exigences actuelles du confort et de la sécurité des visiteurs. Une telle rénovation devrait d'ailleurs être entreprise quelle que soit la destination de l'immeuble. La réfection est conçue pour fournir à la muséographie des

espaces aménagés dans lesquels cette dernière viendra s'installer sans imposer de contraintes à l'architecture. Cette manière de faire permettrait, dans le futur, un changement d'affectation du bâtiment sans entraîner des dépenses disproportionnées.

La muséographie ensuite, totalement obsolète, est entièrement revue dans la perspective d'offrir au public le lieu qui fait aujourd'hui défaut pour connaître et comprendre le lien entre le passé et le présent de notre ville horlogère qui suscite depuis quelques années un large intérêt, comme en témoigne sa récente reconnaissance, avec Le Locle, au titre du Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Rappelons à ce sujet que le projet de rénovation du musée est bien antérieur à cette reconnaissance puisque les premières réflexions ont été lancées il y a vingt ans. C'est dire qu'il a été longuement mûri en tenant compte de paramètres multiples. Les orientations qui vous sont présentées dans ce rapport se situent dans le prolongement des actions entreprises par l'institution durant ces deux dernières décennies.

L'investissement demandé peut sembler très conséquent en comparaison avec la fréquentation et la renommée actuelles du musée. L'état des lieux implique dans une large mesure cette situation car, tel qu'il est aujourd'hui, le musée ne répond plus aux attentes du public qui, au fil des ans, est devenu plus exigeant. Le caractère obsolète du bâtiment et de la présentation de la collection permanente nécessite des moyens financiers importants pour une opération en profondeur et non un lifting superficiel. Il faut garder à l'esprit que depuis trente-cinq ans cette institution n'a pas bénéficié d'un seul crédit d'investissement. Elle est probablement la seule dans ce cas à La Chaux-de-Fonds.

## 2. **Historique du bâtiment**

La villa a été érigée en 1848-49 à la demande du négociant Edouard Sandoz, d'après les plans élaborés par l'architecte neuchâtelois A. de Meuron, installé alors à Hambourg. Divers projets, les plans définitifs et un échange de lettres entre le commanditaire et l'architecte sont conservés dans les archives des Travaux Publics.

Ces archives et les témoignages matériels découverts à l'occasion des différents sondages entrepris au cours de l'étude ont permis de connaître l'état d'origine de l'immeuble. Le projet de rénovation du bâtiment tente de s'en rapprocher, lorsque les impératifs de fonctionnement actuels du musée le permettent.

Au moment de sa construction, la villa occupe un emplacement de choix au sein d'un vaste jardin, à deux pas du centre de la localité. Elle restera dans la famille Sandoz jusqu'en 1921, date où la Ville de La Chaux-de-

Fonds en fait l'acquisition, suite aux décès des derniers occupants, fille et beau-fils d'Edouard Sandoz. En 1923, le Musée d'histoire, installé jusque-là au Collège Industriel avec la bibliothèque, les musées de peinture et d'histoire naturelle, y déménage après des travaux d'aménagement.

Après les travaux entrepris en 1922-1923 pour transformer le bâtiment en Musée d'histoire et ceux effectués au rez-de-chaussée et au premier étage en 1964-1965, l'aménagement de la salle d'exposition temporaire dans les combles, en 1974, a constitué le dernier investissement de la Ville dans cette institution.

Depuis 1961, le bâtiment est classé comme monument historique au niveau cantonal (valeur B – intérêt régional). Son volume et ses façades sont protégés.

L'achat de la villa et de son vaste jardin, ainsi que d'un terrain adjacent appartenant également à la famille Sandoz, a constitué une importante réserve foncière au centre de la ville. Trois ans après l'ouverture du Musée d'histoire, en 1926, le Musée des beaux-arts (MBA) inaugure un nouveau bâtiment construit à son usage spécifique le long de la rue des Envers (actuelle rue des Musées). En 1974, l'Institut l'Homme et le Temps, qui comprend le Musée international d'horlogerie (MIH), un centre de documentation et un atelier de restauration inaugure ses bâtiments, en grande partie souterrains.

Ces trois bâtiments très différents forment un complexe culturel dont on trouve peu d'exemples similaires en Suisse.

### **3. Travail effectué depuis septembre 2003**

Paradoxalement, alors que jusqu'ici rien de concret n'a encore été entrepris pour transformer le Musée d'histoire, des moyens financiers conséquents ont été attribués pour conduire diverses réflexions.

En septembre 2003, votre Conseil octroyait un crédit de CHF 150'000.- afin d'approfondir la réflexion sur la thématique « Un parc/trois musées ». L'étude comportait deux volets. Le premier portait sur des questions d'urbanisme. Il a permis d'identifier des problèmes de visibilité et d'accès qui devraient guider un éventuel réaménagement du parc et de la rue des Musées. Le second volet concernait la muséologie. Il a permis de renoncer à la construction d'un quatrième lieu culturel dans le parc qui aurait présenté une synthèse des collections permanentes des trois musées. Il a mis en lumière à la fois les faiblesses muséographiques du Musée d'histoire et le fait que l'histoire constitue le fil rouge qui relie les trois musées. Il a souligné les manques des trois musées en matière de communication et d'animations destinées aux divers publics. Enfin, en

mars 2005, le Conseil général acceptait un crédit de CHF 200'000.- pour l'étude dont les principaux résultats figurent dans ce rapport.

Elle n'a pas été lancée dans les mois qui ont suivi l'octroi du crédit. En effet, entre 2005 et 2007, les réflexions autour du rôle du Musée d'histoire ont pris des tournures variées. Tout d'abord, il était destiné à former un axe fort avec le Musée international d'horlogerie auquel il devait être relié physiquement.

Ensuite, toujours en 2005-2006, une réflexion sur les musées des trois villes a été lancée dans le cadre du RUN. Un projet de création d'un musée cantonal d'histoire a même été examiné puis abandonné. Des informations détaillées sur cette réflexion se trouvent au chapitre 12 Collaboration intercommunale, p. 30 et suivantes.

Pendant cette période, un assistant scientifique a été engagé à 50 % durant six mois pour constituer une base de données des collections destinée à soutenir le travail d'analyse muséographique qui lui était également confié. C'est au cours de cette réflexion qu'est apparue la nécessité de rétablir un lien entre les trois musées par le parc et, par conséquent, d'abandonner la liaison souterraine MIH-MH.

Une fois cette période floue traversée, début 2007, le Directeur des Affaires culturelles, la conservatrice et la Commission du musée ont confirmé les options architecturales qui figuraient dans l'étude d'avant-projet réalisée en 2004 (sans la relation souterraine MIH-MH) et confié un mandat à M. Pierre Minder, auteur de l'avant-projet. Son étude a été rendue en octobre 2007. Le mandat de réaliser un avant-projet muséographique a été confié au début 2009 à Museum Développement, qui avait également travaillé sur les musées du parc en 2004. En fonction des choix muséographiques, l'étude architecturale a été complétée en octobre 2009.

#### 4. **Organisation des musées**

La réflexion sur les aspects architecturaux et muséographiques de la rénovation du Musée d'histoire s'est déroulée parallèlement aux différentes phases de la réorganisation administrative des musées. Les résultats de ce travail mené de concert par le Directeur des Affaires culturelles, la déléguée aux Affaires culturelles et les conservateurs ont fait l'objet d'un rapport (*Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'organisation, à la politique et aux missions des musées communaux*) soumis à votre autorité le 24 novembre 2009 et accepté à une large majorité.

Sur plusieurs points, ce rapport est complémentaire à celui qui vous est présenté aujourd'hui car il a posé pour la première fois une analyse

approfondie de la situation des musées. Il met en lumière des lacunes dans certains domaines comme les dépôts, la conservation préventive, la gestion informatisée des collections, les animations destinées aux divers publics, la promotion.

Dans ces matières, des solutions communes seront recherchées. En ce qui concerne les dépôts, un groupe de travail interne vient d'être créé. Il rédigera tout d'abord un cahier des charges décrivant les besoins puis entamera des recherches avec l'appui de divers services concernés (gérance des immeubles, service de la promotion économique, service d'architecture et bâtiments). Il en est de même en matière de gestion informatisée des collections, domaine dans lequel le SIEN s'est vu confier un mandat d'évaluation des besoins et d'analyse de diverses solutions existantes.

La prochaine entrée en fonction d'un administrateur renforcera le comité de direction et permettra de mettre en œuvre la restructuration de la gestion administrative et du fonctionnement des services transversaux (secrétariat, régie, conciergerie, accueil, surveillance). A terme, l'engagement de l'administrateur déchargera les conservateurs et leur permettra de se concentrer sur les tâches scientifiques et les expositions.

## **5. Un constat préoccupant**

Le Musée d'histoire ne répond plus aux standards reconnus dans le domaine de la muséologie. L'étude de faisabilité réalisée en 2004 dans le cadre de "Un parc/trois musées" le décrivait déjà comme étant "le maillon faible des institutions chaud-de-fonnières". L'exposition permanente, qui date de la période 1964 – 1974, est devenue peu attractive aux yeux du public, comme en témoignent les statistiques de la fréquentation (voir annexe 2).

Faute de disposer d'une collection permanente qui permette de traiter les principaux thèmes de l'histoire urbaine de La Chaux-de-Fonds, le musée a mis l'accent sur les expositions temporaires. Depuis 1983, il a ainsi, traité de thèmes variés: vie politique, mouvement syndical, sport, religion, Deuxième Guerre mondiale, immigration, fêtes. La liste des expositions organisées par la conservatrice depuis son entrée en fonction en 1981 est disponible sur le site Internet du musée.

Le musée a saisi l'occasion de ces manifestations pour compléter ses collections sur les sujets qu'il traitait. Les objets acquis, aujourd'hui conservés dans les réserves, constitueront le cœur de la nouvelle muséographie.

Le musée a également noué des liens avec les collectionneurs de la région (de numismatique, de cartes postales, de cloches, de boutons, etc) en leur

réservant, durant quelques années, une salle dans laquelle ils ont présenté les objets qui les passionnent.

## 6. **Les buts et les missions de la nouvelle muséographie**

### 6.1 Contexte et enjeux

Par sa mission et sa thématique, le musée est appelé à jouer un rôle plus important avec les deux autres institutions du parc des Musées. En effet, l'histoire est l'élément fédérateur qui relie l'horlogerie et les beaux-arts. La modernisation du Musée d'histoire viendra renforcer ce pôle. De plus, le rôle positif qu'il sera amené à jouer au service de la vie sociale, culturelle et touristique de la Ville ne devrait échapper à personne.

Le Musée d'histoire, en tant que lieu d'échanges sur les questions urbaines sera un espace identitaire. Un lieu où les Chaux-de-Fonniers, quelle que soit leur origine, pourront se reconnaître. Un lieu également où les visiteurs pourront les connaître mieux. À l'heure actuelle, aucun musée ne propose une synthèse sur ce thème. Cette action revient donc à cette institution qui, sous le nom de Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, se consacrera plus spécifiquement à l'histoire de la vie urbaine, concentrant sa présentation sur la période allant de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle à ce début de 21<sup>ème</sup> siècle. Cette orientation est complémentaire de l'Espace de l'urbanisme horloger, structure d'accueil et d'information gratuite mise en place à la Halle aux Enchères pour une période de trois à cinq ans.

### 6.2 Un contexte national et international favorable

Le réaménagement du Musée d'histoire se profile dans un contexte national et international qui vise à la création ou au renouvellement des expositions permanentes sur le thème de la ville. Près de nous, citons les réalisations récentes ou en cours à Schaffhouse, Nyon et Aarau. Sans oublier le renouvellement de l'exposition permanente du Musée national suisse à Zurich (histoire de la Suisse) et à Prangins (histoire helvétique contemporaine). Tous ces musées d'histoire récemment rénovés témoignent d'un mouvement de relecture de l'histoire de la Confédération, des cantons et des villes.

### 6.3 Les missions du Musée d'histoire

Les missions du futur Musée d'histoire peuvent se décrire ainsi :

- Offrir l'image d'un musée vivant, ouvert, accessible à tous;
- Susciter de l'intérêt à l'égard de l'histoire et de l'identité urbaine de La Chaux-de-Fonds, sans se substituer à l'école ou l'université, avec lesquelles il renforcera sa collaboration;
- Se présenter comme un lieu qui dialogue avec son public;
- Traiter de sujets qui allient le passé au présent et au futur;
- Evoquer les aspects politiques, sociaux, économiques, culturels et religieux constituant la ville;

- Centrer son discours sur l'humain : le musée met en valeur l'histoire des hommes et des femmes qui ont fait et font La Chaux-de-Fonds;
- Se définir comme un « musée d'idées » plutôt que comme un « musée d'objets ». La collection sert de support au propos. Ce changement se fait sentir dans le traitement de l'exposition permanente qui prend un aspect thématique. Les collections spécialisées (armes, numismatique, estampes) sont intégrées dans cette nouvelle présentation sous forme de pièces isolées et non plus globalement;
- Offrir des clés de lecture pluridisciplinaires de la ville. Il renverra vers d'autres sources d'information, d'autres musées et des balades au sein de la cité. De manière générale, il créera ou développera des liens avec d'autres institutions (musées, bibliothèque, archives communales ou privées), les collectionneurs (individuellement ou par leurs sociétés) mais aussi avec des groupes de citoyens. Cette approche non cloisonnée lui permettra d'exploiter les importantes ressources dont disposent la ville et sa population.

#### 6.4 Les objectifs du Musée d'histoire

Les enjeux de la nouvelle muséographie sont importants puisqu'ils répondent aux objectifs suivants :

- Offrir une mise en scène moderne et attractive, en ouvrant également les espaces d'expositions à des collections venant d'autres sources (p.ex. fonds privés et département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville, Service d'urbanisme, Archives de la vie ordinaire, Société neuchâteloise de généalogie);
- Renforcer l'intérêt pour l'institution en proposant une programmation culturelle pluridisciplinaire autour des expositions;
- Clarifier le profil du Musée d'histoire en renonçant à la présentation des objets qui relèvent du monde rural. Ils devraient trouver un cadre plus adéquat au Musée paysan et artisanal (MPA). Rappelons que ces éléments ont été installés au Musée d'histoire lorsqu'il a quitté le Collège Industriel, en 1923, une époque à laquelle il n'existait pas d'institution dédiée à la protection du patrimoine rural.

#### 6.5 Publics visés

Le premier défi auquel sera confronté le Musée d'histoire sera d'élargir le recrutement de son public en partant de celui qui lui est fidèle depuis de nombreuses années. Il s'agira de séduire un public devenu plus exigeant au fil des ans. Le jeune public, les familles et les touristes constituent un objectif privilégié. Face aux personnes ayant moins l'habitude de fréquenter ce genre de lieu, l'enjeu est de trouver les accroches qui en feront un lieu convivial, où les expositions allieront le plaisir de la découverte et les perspectives d'apprentissage, où les approches ludiques seront nombreuses.

La rénovation du Musée permettra de renforcer les liens avec les écoles de tous les degrés. Ce développement de l'offre destinée aux élèves constituera le prolongement des activités actuellement en préparation sous le titre "Ecoles- Musées" qui, pour le Musée d'histoire, offriront des activités aux enfants du niveau 1 (Ecole enfantine et deux premières années primaires) ainsi qu'aux élèves de 8<sup>ème</sup> année (pour ces derniers sur le thème de l'incendie de 1794 et de la lutte contre le feu).

En créant un musée accessible au plus grand nombre, d'ici et d'ailleurs, intégrant les résultats les plus récents de la recherche historique mais non élitaire dans son discours, il jouera un rôle important au plan social et répondra aux missions de recherche et de communication qui sont les siennes. Les actions en faveur d'une réelle démocratisation du musée se traduiront dans des réponses adaptées à chaque catégorie de public. Ses actions spécifiques pourront être menées en faveur de l'accueil des visiteurs individuels, des groupes – scolaires et autres -, des personnes handicapées et des seniors qu'il ne peut accueillir pour le moment, faute d'ascenseur.

Cet objectif sera atteint en coordination avec les autres musées de la ville dans le cadre de leur réorganisation qui mettra en place, entre autres, des offres de médiations culturelles destinées à ces publics.

## **7. Tourisme et fréquentation**

La tendance à des séjours courts mais réservant des découvertes originales couplée à l'existence de grands bassins de population dans un large rayon autour de La Chaux-de-Fonds permet d'espérer une fréquentation en hausse pour la ville. On peut même supposer que cet intérêt s'accroîtra grâce aux effets de l'importante promotion mise en place par Tourisme neuchâtelois, dès l'été 2009, suite à la reconnaissance Unesco. Ce dont le Musée d'histoire devrait bénéficier puisque, parmi les visiteurs, nombreux sont ceux qui désirent en savoir plus sur la ville, son passé et son présent.

La réputation internationale de La Chaux-de-Fonds pourrait encore se renforcer s'il advenait que la Maison blanche, inscrite sur la liste des œuvres de Le Corbusier retenues pour figurer dans une candidature internationale au patrimoine mondial, soit inscrite dans quelques années. La ville bénéficierait alors d'une nouvelle promotion internationale et verrait s'accroître le vif intérêt qu'elle suscite déjà comme lieu de formation et de pratique architecturale de Charles-Edouard Jeanneret.

On pourrait même imaginer, idéalement, que la reconnaissance de la candidature des civilisations palafittes, dans laquelle Le Laténium et divers sites neuchâtelois sont inclus, viennent compléter ces reconnaissances patrimoniales. Une telle concentration de sites reconnus par l'Unesco dans

le seul canton de Neuchâtel, tout exceptionnelle qu'elle pourrait être, n'a rien d'impossible.

Sans revenir en détail sur les raisons qui ont conduit le canton de Neuchâtel à choisir le thème du Temps pour développer son concept touristique, on constate que ce thème repose sur une légitimité historique et un tissu industriel bien développé. Il permet de multiples déclinaisons – dont le tourisme urbain - et devrait être durable.

Le Musée d'histoire modernisé trouvera sa place dans cette thématique. Tout d'abord parce que l'histoire se revendique comme l'une des sciences qui étudie le temps. De plus, le musée présentera la vie de celles et ceux qui, ouvriers et patrons, ont fabriqué des pendules et des montres pour en mesurer l'écoulement. Il sera consacré à une ville qui se revendique comme métropole horlogère, le berceau de l'industrie horlogère.

Malgré ces indices positifs, il est difficile de mesurer la hausse de fréquentation que l'on peut espérer pour le Musée d'histoire. Des chiffres de 8 à 10'000 visiteurs annuels (un petit tiers de la fréquentation du MIH) nous semblent plausibles.

## **8. Réaménagement architectural**

### 8.1 Introduction

Grâce au crédit d'étude de CHF 200'000.- octroyé le 25 mars 2005 par le Conseil général, une équipe pluridisciplinaire a été constituée. Elle réunissait un ingénieur civil, un ingénieur en chauffage/ventilation et un ingénieur en éclairage. Elle était dirigée par M. Pierre Minder, architecte de la restauration du Théâtre et de la Maison blanche. Cette équipe a étudié le bâtiment de manière approfondie, élaboré un projet architectural et calculé son coût. Le Service d'urbanisme de la Ville et l'Office cantonal de la protection des monuments et des sites ont été associés à ses travaux. Les plans du projet figurent en annexe 1.

### 8.2 Liaison souterraine avec le Musée international d'horlogerie

La rénovation du Musée d'histoire offrait l'opportunité de vérifier la faisabilité technique d'une liaison souterraine entre les deux institutions et le sens de ce lien constructif. On a tout d'abord examiné la "solution originelle" mise en place par les concepteurs du MIH. Il s'est avéré qu'elle n'était pas réalisable car le mur où le béton est dépourvu d'armature métallique relie une cave du Musée d'histoire à un couloir technique. Pour permettre le passage du public ce couloir devrait être fortement agrandi. Cela n'est pas possible sans modification importante de la structure spatiale du MIH.

Des solutions alternatives ont été envisagées, mais elles ont été abandonnées pour des raisons soit architecturales soit muséographiques. L'une des options aurait nécessité la reprise en sous-œuvre des fondations du Musée d'histoire, des travaux démesurés par rapport au volume de la villa Sandoz et disproportionnés par les investissements qu'ils nécessitaient.

Le parc constitue le lien physique entre les musées et, dans le futur, son rôle d'espace vert à vocation culturelle devrait être souligné par un réaménagement.

### 8.3 Installation d'un ascenseur

L'emplacement de l'ascenseur perturbe peu la substance historique du bâtiment car il se situe dans l'espace de l'actuel escalier de service. Cet escalier, fortement transformé dans les années 1960, sera démoli.

Les dimensions de l'ascenseur (110 x 140 cm, avec une largeur de passage de porte de 90 cm) permettent à un fauteuil roulant d'y trouver place. Cet équipement, qui facilite la circulation verticale des visiteurs, n'a pas d'impact extérieur puisqu'il est réalisé sans percer la toiture. Il est vitré sur ses faces Est et Ouest et permet à ses occupants de bénéficier à la fois de la vue sur le parc et vers l'intérieur du bâtiment.

### 8.4 Accessibilité aux personnes handicapées

La compensation de la forte différence de niveau entre le parc et l'entrée du musée obligeait à construire une rampe d'accès disproportionnée dans sa forme et dans ses dimensions par rapport au perron. Ces raisons et la nécessité de préserver le style classique du bâtiment ont conduit à déplacer la rampe en façade Sud en utilisant la porte-fenêtre d'origine donnant sur le jardin qui sera rétablie.

En cas de réaménagement du parc, cette entrée pourrait être déplacée sur le côté Est du bâtiment. Elle serait alors constituée par une butte gazonnée de faible pente (de 3° à 4°) reliant la place de stationnement pour handicapé et l'entrée Est du musée. Agréablement aménagée, elle se présenterait comme un cheminement paysager et conduirait à l'entrée de service par laquelle on accéderait aisément à la zone d'accueil et de services ainsi qu'à l'ascenseur.

### 8.5 Entrée principale

Les anciens plans conservés montrent un péristyle d'entrée, soit ouvert, soit fermé selon les variantes. Cet espace est intéressant dans la mesure où il dégage un espace abrité intégré au bâtiment. Cet abri est non seulement appréciable pour des raisons pratiques (protection contre les intempéries) mais il souligne encore l'entrée principale en lui donnant de la profondeur.

Pour le perron, deux options sont envisageables:

- un perron dégagé du bâtiment qui constitue un élément fondamentalement nouveau et augmente la visibilité de l'entrée;
- un perron accolé au bâtiment dont les marches d'escalier développées sur trois côtés débouchent sur un palier rectangulaire plus important que celui d'origine.

Le choix s'est porté sur le perron accolé car il présente un meilleur rapport de forme et de proportion avec le bâtiment. Cette option avait également la préférence de l'architecte du Patrimoine et de l'Office cantonal de la protection des monuments et sites.

### 8.6 Réalisation d'espaces d'exposition au sous-sol

La surface d'exposition est augmentée d'un peu plus de 95 m<sup>2</sup> par la transformation d'une partie du sous-sol. Les nombreuses tuyauteries placées sous les plafonds sont évacuées pour mettre en valeur ces espaces voûtés. La terre battue actuelle est remplacée par un dallage moderne, incluant isolation et chauffage. Placées autour d'un hall central dallé de calcaire, les quatre belles caves voûtées sont reliées entre elles par deux nouveaux passages pour faciliter le parcours en enfilade des visiteurs. Le hall du sous-sol communique directement avec ces quatre salles et avec les liaisons verticales (l'escalier existant en pierres calcaires et le nouvel ascenseur). En orientant le quart supérieur de l'escalier vers la droite, on lui donne un débouché dans le hall d'entrée où il rejoint l'escalier principal du bâtiment.

### 8.7 Espace d'exposition au deuxième étage

La salle d'exposition temporaire située au 2<sup>ème</sup> étage est agrandie en supprimant les cloisons qui la séparent des murs du bâtiment. Sa surface disponible passe ainsi de 128 m<sup>2</sup> à 171 m<sup>2</sup>, soit une augmentation de près d'un tiers. Les petites fenêtres carrées situées sous l'avant-toit sont à nouveau visibles. Cette nouvelle disposition supprime l'effet d'enfermement provoqué par la disposition actuelle de la salle et offre au public un point de vue inédit sur le parc, le MIH et le Carillon. Elle permet également aux visiteurs de s'orienter. Ces petites fenêtres retrouvent ainsi leur fonction première d'aération. Cet espace est accessible par l'ascenseur qui joue également ici le rôle de monte-charge.

### 8.8 La cage d'escalier, sa balustrade, sa verrière et son lanterneau

Elle constitue l'espace central du Musée et sert, avec son puits de lumière zénithale, de repère pour l'orientation dans les étages. Les travaux projetés dans cette cage d'escalier permettent de restituer à celle-ci sa vocation et ses fonctions d'origine (aération et lumière) avec une extension vers le bas et vers le haut comme articulation des espaces de tout le bâtiment.

La verrière correspond à l'enveloppe chauffée du bâtiment et intègre un vitrage isolant dans son châssis d'origine. Le lanterneau peut être restitué dans sa configuration d'origine grâce aux documents photographiques conservés. Il remplace la coupole actuelle en matière synthétique. Sa transparence permet d'améliorer l'éclairage naturel de la cage d'escalier. Des ouvertures sont créées dans le lanterneau pour permettre l'évacuation du renouvellement d'air contrôlé et servir d'exutoire de fumée en cas d'incendie.

En 1974, la création d'une salle d'exposition dans ce qui était alors les combles de la villa a nécessité de remonter d'un étage la verrière pour permettre le passage de l'escalier desservant ce niveau supplémentaire. La verrière se trouve donc un étage plus haut que son emplacement d'origine.

La balustrade, qui est probablement d'origine entre le rez-de-chaussée et le premier étage, a été copiée au niveau supérieur. La structure de la main-courante permet d'en augmenter la hauteur de 15 cm pour garantir la sécurité des visiteurs.

## 8.9 Les espaces annexes

### *Au sous-sol :*

Un local technique et de conciergerie avec poste d'eau est créé à côté de l'ascenseur. On accède au local de distribution du chauffage urbain par une nouvelle liaison. Un modeste dépôt est aménagé dans la partie restante de l'ancienne chaufferie.

### *Au rez-de-chaussée :*

Le hall d'entrée est équipé pour l'accueil et la vente. Le secteur Est est totalement réorganisé en fonction de l'intégration de l'ascenseur. On y trouve d'abord les vestiaires et un WC unique (personnes valides et handicapées); ensuite, un espace plus généreux joue le rôle d'office avec distributeurs de boissons et de zone de repos ou de rencontre.

### *Au 1<sup>er</sup> étage :*

La bibliothèque actuelle est maintenue. La petite salle d'armes et la cuisine reconstituée deviennent de petits bureaux pour l'administration et la conservation.

### *Au 2<sup>ème</sup> étage :*

Trois locaux de service sont créés dans le secteur Est : un local technique, situé à côté de l'ascenseur avec poste d'eau et tableau d'éclairage; un local de dépôt, situé à l'arrière de la cage d'escalier et occupé partiellement par le monobloc d'extraction d'air; un local destiné au

stockage de matériel et de préparation pour les expositions temporaires, relié directement avec la salle.

*Aux sur combles :*

L'affectation actuelle est maintenue, à savoir une réserve pour les objets peu volumineux. L'isolation thermique à ce niveau est renforcée pour améliorer les conditions de stockage.

*La colonne de lumière :*

Situé à l'arrière de l'ascenseur, cet espace libre du sous-sol aux combles est éclairé par les trois fenêtres superposées de la façade Est. Des portillons rabattables à chaque niveau assurent son accessibilité pour les nettoyages et les travaux.

#### 8.10 Éléments non touchés par le projet

L'enveloppe de l'édifice (façades et toiture) n'a pas fait l'objet d'investigations particulières car elle est en bon état et ne subira pas de transformations. Par contre, les espaces intérieurs, peu nombreux, qui n'étaient pas touchés par le projet ont fait l'objet d'un inventaire constructif permettant d'en apprécier l'état. Globalement, celui-ci est bon. Ces espaces doivent continuer à bénéficier de travaux d'entretien courant.

#### 8.11 La gestion du climat

L'amélioration du climat (température, hygrométrie, renouvellement et circulation de l'air) est indispensable. Cette amélioration concerne tous les niveaux. Elle est réalisée sans recourir à une climatisation, en tirant parti de la structure du bâtiment pour assurer un renouvellement d'air contrôlé. La cage d'escalier fonctionne comme un puits d'aération naturel.

Ces moyens permettent de réduire l'humidité relative au sous-sol, de renouveler l'air en fonction des saisons et du nombre de personnes et de réduire les besoins en humidification en hiver.

Il convient de compléter des mesures par un drainage qui est indispensable pour supprimer l'humidité dans les caves. Ce travail nécessite un terrassement à l'extérieur, dans la partie basse du sous-sol au droit des façades pour permettre la mise en place des conduites d'évacuation de l'eau. Le terrain est ensuite remblayé et remis en état.

*Isolation thermique :*

Elle est renforcée au niveau des combles et placée sous le sol des locaux d'exposition des caves. Les fenêtres anciennes du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage sont étanchéifiées. Les soupiraux et les petites fenêtres carrées du 2<sup>ème</sup> étage sont remplacées par des fenêtres neuves performantes. Ces mesures doivent permettre de réduire les besoins en chauffage du musée. Cette réduction ne peut pas être chiffrée précisément.

*Chauffage :*

La distribution pour le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage est réalisée en système parapluie au travers du 2<sup>ème</sup> étage, de manière à éliminer toutes les distributions apparentes du sous-sol, sous les voûtes notamment.

Les nouveaux locaux d'exposition situés dans les caves sont chauffés par le sol à basse température ; ceci est un moyen actif pour réduire l'humidité de ses espaces en hiver et en été, si nécessaire. Le musée continue à être raccordé au chauffage urbain.

*Aération contrôlée :*

Certains soupiraux du sous-sol, certaines impostes du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage, ainsi que certaines petites fenêtres carrées du 2<sup>ème</sup> étage sont munies d'un dispositif d'ouverture et de fermeture par commande électrique pour fonctionner comme prises d'aération. L'air traverse tous les espaces pour être évacué par la cage d'escalier et par la colonne de lumière située derrière l'ascenseur au moyen d'un ventilateur situé dans les combles. L'extraction vers l'extérieur se fera soit par le nouveau lanterneau, soit par les deux canaux de cheminée encore existants. Cette aération mécanique contrôlée est de type simple flux. Elle est commandée selon cinq scénarios pour suivre les besoins réels en renouvellement d'air. Cette aération contrôlée évite l'ouverture manuelle des fenêtres, limitant ainsi les risques d'effraction.

*Exploitation :*

La température de consigne de chauffage pour les locaux d'exposition est légèrement abaissée par rapport à aujourd'hui. Couplé à une aération contrôlée et à une étanchéification des fenêtres, cet abaissement de température permet de créer un climat moins sec durant l'hiver et de réduire le recours à des humidificateurs. Seuls les locaux de travail (bureaux et salle de réunion) ainsi que les locaux sanitaires sont chauffés davantage.

## 8.12 Les installations électriques

La situation anarchique actuelle des alimentations, modifiées à de nombreuses reprises pour répondre à des besoins ponctuels, le manque de puissance chronique dans certains secteurs, l'absence de conformité à la prévention en cas d'incendie nécessitent une rénovation complète de toutes les installations électriques. Suite à un rapport de Viteos, cette mise en conformité devrait être réalisée même si le bâtiment n'était pas rénové.

*Organisation :*

Tous les tableaux électriques sont concentrés dans le local attenant à l'entrée de service (à l'Est), permettant de gérer et de commander, de cet endroit stratégique, l'ensemble des installations électriques.

*Courant fort :*

Chaque zone ou salle d'exposition dispose de sa propre alimentation. L'éclairage de secours prévu est intégré dans les luminaires généraux.

*Courant faible :*

Une nouvelle détection incendie est installée en fonction du réaménagement car l'ancienne est devenue obsolète.

Les installations téléphoniques restent raccordées au réseau IP de la Ville. Les liaisons informatiques continuent à fonctionner avec le réseau de fibre optique mis en place par le SIEN. Les autres liaisons de communication sont assurées par le câblage CUC.

Les installations contre les effractions et les agressions sont complétées pour s'adapter à la nouvelle configuration du bâtiment et renforcer la sécurité du personnel et des collections.

Une installation de sonnerie et d'interphones relie les entrées et l'accès des handicapés à l'accueil et à l'administration.

*Etapas de travaux :*

Durant les travaux de réaménagement, les salles seront équipées provisoirement, de manière à assurer le fonctionnement des installations (alimentation apparente). Quand elles seront rénovées en fonction d'une nouvelle muséographie, les alimentations seront noyées dans les supports.

### 8.13 Mesures de protection incendie

Des portes coupe-feu E 30 asservies sont installées à tous les niveaux. Elles améliorent la sécurité des visiteurs et des collections en cas d'incendie. Une signalisation des issues de secours – qui fait totalement défaut aujourd'hui – est mise en place.

Les aspects de protection incendie ont systématiquement été pris en considération au long du développement du projet, nécessitant des contacts avec l'inspecteur de prévention incendie et avec le SIS.

Les éléments ci-dessous ont été définis pour respecter les conditions de l'ECAP et pour tenir compte de la configuration de ce monument classé qui dispose d'une voie d'évacuation centrale unique :

- La capacité d'accueil le bâtiment est limitée à 100 personnes (au-delà, il faut renforcer temporairement les mesures de surveillance);
- La fumée est considérée comme risque prépondérant;
- La voie d'évacuation, c'est-à-dire la cage d'escalier principale, est séparée des espaces d'exposition par des portes E 30 asservies à la détection incendie;
- Le sous-sol ainsi que le 2<sup>ème</sup> étage sont totalement séparés de la cage d'escalier par des portes EI 30 asservies à la détection incendie;

- L'ascenseur est sécurisé pour en permettre l'usage par le Service d'intervention (évacuation des personnes handicapées, par exemple);
- La voie d'évacuation du sous-sol est assurée par son accès de service indépendant.

Toutes les portes obturées entre les salles et le hall central du 1<sup>er</sup> étage sont rétablies et équipées de portes EI30 conformément au concept de protection incendie du projet. Ainsi, l'accès aux salles sera de deux types : soit en enfilade, soit en liaison directe avec le hall.

#### 8.14 Sondages par un restaurateur d'art

Le restaurateur d'art a procédé à des sondages stratigraphiques pour mieux connaître le bâtiment et rechercher les traces des décors de la villa. Il ne reste de l'entrée d'origine que la porte en chêne qui a été adaptée pour améliorer l'isolation thermique (vitrage isolant).

La plupart des salles ne présente quasiment plus de témoin du bâtiment d'origine. Seul le salon présente les supports d'origine (boiseries, plâtres) ; par contre, les peintures et enduits d'origine ont dû être décapés, car on ne trouve plus de traces de la polychromie.

Le rez-de-chaussée présente une substance d'origine nettement plus complète que le 1<sup>er</sup> étage. Dans le hall, les stratigraphies sur les boiseries des portes montrent un décor de faux bois généralisé. Les boiseries de l'antichambre présentent, avec la cage d'escalier menant au 1<sup>er</sup> étage, un décor de faux marbre bien conservé. Ce décor devait se poursuivre sur le palier du 1<sup>er</sup> étage, mais tout a disparu car les boiseries ont été modifiées et remodelées lors des transformations de 1964.

Un accent particulier sera mis sur la reconstitution du décor d'origine de la villa en reconstituant les faux bois et les faux marbres du hall d'entrée et de la cage d'escalier menant au premier étage. Cette option peut encore être modulée en fonction des choix de la muséographie.

La verrière horizontale, qui forme le plafond de la cage d'escalier, est constituée de son châssis en chêne d'origine, seuls le verre et les ouvrants ont été modifiés.

#### 8.15 Collaboration avec le Service d'urbanisme et le Service cantonal de la Protection des monuments et des sites

Ces deux Services représentés par M. Jean-Daniel Jeanneret, architecte responsable du patrimoine pour la Ville et par M. Jacques Bujard, conservateur des monuments historiques pour le Canton (le Musée est un objet classé) ont été régulièrement consultés tout au long du développement du projet.

Pour l'ensemble du projet, les éléments proposés à ce stade de l'étude sont parfaitement en accord avec leurs critères d'appréciation.

La collaboration avec ces Services sera de toute façon nécessaire pour la poursuite des travaux afin de préciser les enjeux de manière plus détaillée.

#### 8.16 Les aménagements extérieurs

L'assainissement du pied des façades, par la mise en place d'un drainage, et l'accès direct au jardin au Sud nécessitent la composition de nouvelles plates-bandes.

Les aménagements au Nord du bâtiment ne sont modifiés que par le nouveau perron, qui aura, quelque soit l'option retenue, plus d'emprise que le perron actuel qui date de la période des travaux d'installation du Musée d'histoire dans l'ancienne villa Sandoz en 1922-23.

L'axialité du bâtiment, avec son péristyle, son perron, le monument aux morts, le mur de soutènement en abside ainsi que le hêtre pleureur sont parfaitement conservés et remis en valeur.

#### 8.17 Eclairage du bâtiment

Cette partie de l'étude a été confiée à un ingénieur, spécialiste de l'éclairage.

La situation actuelle, dans laquelle le musée est totalement dépourvu d'éclairage extérieur sauf aux entrées, est préjudiciable à la sécurité passive du bâtiment.

L'objectif est de mettre en valeur le Musée de nuit. La stratégie de révéler les éléments architectoniques du bâtiment soit de l'intérieur, soit ponctuellement de l'extérieur, a été préférée à une illumination généralisée projetée sur les façades. L'immeuble s'éclaire ainsi par lui-même et manifeste ses éléments identitaires au moyen d'équipements spécifiques. Ce type d'éclairage permet de révéler et de manifester la présence du Musée dans le parc, comme un objet de curiosité à découvrir ensuite de jour.

#### 8.18 Liens avec la muséographie

Le projet de muséographie prévoit d'éliminer toutes les vitrines et aménagements fixes des salles d'exposition, afin de permettre un remaniement total de la muséographie et de développer des scénarios selon d'autres thèmes et d'autres contenus.

Au premier étage, les deux salles de type « boîte dans la boîte », à savoir la chambre de l'horloger paysan (ouest) et la chambre Reichenbach (nord-

ouest) n'ont plus de raison d'être dans cette optique. La chambre de l'horloger paysan n'abrite qu'un élément authentique : les armoiries de la famille Brandt-dit-Grieurin placées au plafond. Les parois sont des copies inspirées de modèles anciens, faites en 1923 lors de l'installation du Musée à la rue de la Loge. Ces armoiries seront déposées et trouveront une nouvelle place dans le musée réaménagé. Suite à des contacts exploratoires avec le propriétaire de la ferme des Arbres, le plafond de cette ferme (sud est) pourrait retrouver son emplacement d'origine. La cuisine (est) est une création ex-nihilo réalisée en dehors de son emplacement d'origine dans la villa. Elle sera démontée et ses éléments – y compris architecturaux – conservés en réserve. La belle-chambre de la ferme Reichenbach, qui est entièrement authentique, sera relevée et démontée avec soin avant d'être transférée et intégrées dans des musées où elle trouverait pleinement leur signification (p.ex. Musée paysan, ferme de la Combeta, ferme neuchâteloise de Ballenberg, ferme Droz-dit-Busset située près de l'aérodrome des Eplatures). Des contacts seraient également pris avec des associations de sauvegarde du patrimoine pour savoir si cette belle-chambre pourrait trouver place dans un immeuble ancien, éventuellement à restaurer.

La suppression des deux salles paysannes libère un grand espace qui, pour retrouver les dimensions et les structures d'origine de la villa, est subdivisé de la même manière qu'au rez-de-chaussée. Ce retour est légitimé par les plans de construction existants, une facilité d'orientation et de circulation.

Toujours au 1<sup>er</sup> étage, la cuisine reconstituée ainsi que la salle d'armes (nord) sont attribuées à l'administration du musée. La bibliothèque reste à son emplacement actuel.

Dans toutes les salles l'aménagement muséographique actuel est déposé et évacué. Il s'agit ensuite de rénover les surfaces mises à nu (y compris les plafonds et les parquets).

#### 8.19 Budget de la partie architecturale

La majeure partie des coûts de la rénovation est supportée par la Ville de La Chaux-de-Fonds avec une subvention cantonale au titre des monuments historiques. Celle-ci représente le 15 % des travaux destinés à la conservation de la substance historique du bâtiment. Le montant que nous pouvons attendre de l'Etat est de plus de CHF 200'000.-.

La demande de subvention sera adressée à l'Office cantonal de la protection des monuments et sites une fois le crédit de construction adopté par le Conseil général. Elle sera accompagnée des rapports de l'architecte et des muséographes.

CFC	Désignation, partie d'ouvrage	Devis original TTC	Total 2 chiffres
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>	<b>CHF 53'000.-</b>	
11	<i>Déblaiement et préparations: démontage 2 chambres paysannes et plafond salle des Arbres, préparation pour entreposage des éléments anciens</i>		CHF 19'000.-
19	<i>Honoraire et sondages</i>		CHF 34'000.-
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• honoraires architecte: 7'000.00</li> <li>• sondages: 17'000.00</li> <li>• relevé 3D de la chambre Reichenbach : CHF 10'000.-</li> </ul>		
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>	<b>CHF 2'003'000.-</b>	
21	<i>Gros œuvre 1</i>		CHF 281'000.-
22	<i>Gros œuvre 2</i>		CHF 202'000.-
23	<i>Installations électriques, yc lustrerie</i>		CHF 244'000.-
24	<i>Chauffage, ventilation</i>		CHF 76'000.-
25	<i>Installations sanitaires</i>		CHF 54'000.-
26	<i>Installations de transport, ascenseur</i>		CHF 135'000.-
27	<i>Aménagements intérieurs 1</i>		CHF 232'000.-
28	<i>Aménagements intérieurs 2 (avec copie moderne des faux-marbres et des faux-bois)</i>		CHF 399'000.-
29	<i>Honoraires dont :</i>		CHF 380'000.-
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• architecte 80 %</li> <li>• ingénieur civil 4.4 %</li> <li>• électricien 2.7 %</li> <li>• ingénieur chauffage ventilation 2.5 %</li> <li>• ingénieur système 5.7 %</li> <li>• ingénieur lumière 2.7 %</li> <li>• restaurateur d'art 2 %</li> </ul>		
<b>3</b>	<b>Équipements d'exploitation</b>	<b>CHF 11'000.-</b>	
37	<i>Aménagements intérieurs, accueil</i>		CHF 11'000.-
<b>4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>CHF 190'000.-</b>	
41	<i>Constructions (avec accès handicapés par porte-fenêtre rez-sud et rampe)</i>		CHF 105'000.-
44	<i>Installations électriques, yc lustrerie</i>		CHF 75'000.-
45	<i>Conduites de raccordement aux réseaux (dans la parcelle)</i>		CHF 10'000.-
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>	<b>CHF 211'000.-</b>	
51	<i>Autorisations, taxes</i>		CHF 8'000.-

52	<i>Échantillons, maquettes, reproductions, documents</i>		CHF 25'000.-
56	<i>Autres frais secondaires</i>		CHF 30'000.-
58	<i>Comptes d'attente pour provisions et réserves</i>		CHF 148'000.-
	<b>Total CHF TTC</b>	<b>CHF 2'468'000.-</b>	

## 8.20 Sécurité du bâtiment et des collections durant les travaux

Les collections, qu'elles soient en exposition ou en réserve, seront transférées dans un dépôt extérieur loué pour le temps de la transformation ou dans un entrepôt centralisé à créer qui servira à l'ensemble des musées.

Durant les travaux, la détection incendie reste opérationnelle, de même que la protection contre le vol. Il a été prévu également de recourir à une agence de sécurité pour des contrôles supplémentaires durant les travaux.

## 8.21 Commission de construction

Une commission de construction sera constituée sous la présidence du directeur des Affaires culturelles. Elle sera formée en particulier de la conservatrice du Musée, du président de la Commission du Musée, de l'architecte mandaté, de l'architecte communal et de toutes autres personnes capables d'apporter par leurs connaissances et leurs compétences les réponses et les informations utiles à la réalisation du projet. La question du contrôle financier (interne ou confié à un mandataire extérieur) reste en suspens pour le moment.

# 9. Réaménagement muséographique

## 9.1 Introduction

Ce projet est le résultat d'un mandat confié à Museum Développement, bureau suisse romand actif dans la muséologie et la muséographie. Deux études avaient déjà été confiées à ce bureau en 2004, l'une portait sur un éventuel positionnement du Musée d'histoire comme centre d'interprétation urbaine et l'autre, intitulée «Un parc/trois musées», examinait les modalités de développement de ce pôle culturel.

Le présent mandat devait proposer une stratégie générale pour le développement du Musée d'histoire qui permette d'augmenter la visibilité et la renommée du musée en le rendant plus attractif et davantage en accord avec son temps.

## 9.2 Fonctions et affectation des espaces

Le réaménagement du Musée d'histoire suppose des travaux architecturaux et muséographiques qui lui permettront d'augmenter notablement ses surfaces d'exposition. Le musée disposera en effet de 4 niveaux visitables, soit un niveau de plus qu'actuellement. Les surfaces destinées aux expositions permanentes et temporaires passent ainsi de 362.75 m<sup>2</sup> à 536.5 m<sup>2</sup>, soit 47% de plus que sa surface actuelle (annexe 3).

En résumé, le nouveau programme muséographique se présente sous la forme d'un circuit de visite regroupant :

- 11 salles d'exposition permanente pour un total de 336 m<sup>2</sup> (4 au sous-sol, 3 au rez-de-chaussée, 4 à l'étage);
- une salle d'exposition temporaire de 171 m<sup>2</sup> ;
- un atelier pédagogique pour le jeune public, les classes ou les familles de 29 m<sup>2</sup>. Cette salle pourrait avoir une fonction polyvalente et accueillir aussi des groupes d'adultes pour des activités organisées à leur intention.

## 9.3 Circulation dans le musée

L'ouverture au public d'une bonne partie des caves et l'installation de l'ascenseur modifient le circuit de visite. La circulation selon des itinéraires variés nécessite de créer une signalétique d'orientation.

## 9.4 Principes muséographiques

La muséographie est intégrée au sein de l'architecture intérieure. Elle est mise en œuvre dans le respect de l'enveloppe architecturale de la villa et de ses caractéristiques et prend en compte les contraintes liées au monument historique. La muséographie est contemporaine, d'un style discret et harmonieux, s'accordant à la volumétrie des salles souvent de petite dimension. Elle s'inscrit dans des salles aux murs neutres, hormis le hall d'entrée, la cage d'escalier entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage ainsi que le salon dont le décor historique qui sont restitués.

## 9.5 Contenus thématiques

Les 11 salles de l'exposition permanente présentent chacune un thème distinct. Le parcours n'est pas chronologique, sauf au sous-sol. Le visiteur commence sa visite en principe par les salles du rez-de-chaussée.

Les outils de communication favorisent le questionnement du visiteur et se situent à l'opposé d'une leçon théorique. Les thèmes sont facilement accessibles à un large public. L'objectif n'est pas de proposer un inventaire de dates ou de faits historiques, mais plutôt de favoriser l'expérience sensible. Couplée à des supports d'information variés, cette démarche

permet de comprendre le contexte dans lequel s'insèrent les objets et les documents présentés puis d'en dégager le sens.

Chacun des quatre niveaux du musée propose une thématique particulière qui s'articule autour d'un constat : La Chaux-de-Fonds est une ville de défi(s), qui fait preuve d'un esprit volontaire et créatif au plan collectif et individuel, ouverte sur le monde.

## 9.6 Dispositifs muséographiques

Les informations trilingues (français, allemand, anglais), l'utilisation des multimédias, la variété des supports informatiques à la fois didactiques et ludiques ainsi que la présence des audiovisuels et des bornes informatiques font de l'institution un musée performant sur le plan de la technologie de la diffusion tout en laissant la première place aux objets et aux documents dans l'espace d'exposition.

Les vitrines et le matériel d'exposition se prêtent à plusieurs jeux de combinaisons possibles, particulièrement dans la salle d'exposition temporaire. Les installations sont légères, mobiles, souvent détachées des murs. Le mobilier est minimaliste et sobre. Son emploi et son entretien sont adaptés à la modestie de l'équipe technique dont dispose le musée. La solidité des dispositifs, leur adaptabilité et leur conformité aux normes de conservation sont étudiées attentivement car elles comptent parmi les facteurs essentiels à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'expositions de longue durée. Rappelons ici que le coût de fabrication du mobilier destiné à des expositions permanentes est généralement plus onéreux que celui des expositions temporaires.

Une attention particulière est apportée à l'éclairage, l'apport attendu étant très important. L'étude des éclairages prend en compte l'éclairage naturel, l'éclairage d'ambiance, l'éclairage des vitrines. La villa dispose de nombreuses fenêtres qui garantissent un apport de lumière naturelle intéressant, mais dont la luminosité doit parfois être atténuée par mesure préventive pour les objets exposés ou encore pour créer les ambiances souhaitées. Le recours à des toiles aux fenêtres pourrait s'avérer ponctuellement nécessaire.

### 9.6.1 Exposition permanente

Les expositions permanentes ne sont plus, comme cela a été le cas durant des décennies, des réalisations immuables dans le temps. Raison pour laquelle une nouvelle terminologie a été adoptée pour celles-ci: on les désigne comme des expositions de «références». Bien que de longue durée, elles présentent la particularité de pouvoir évoluer au fil des ans et de rester ainsi d'actualité. La durée moyenne des expositions de ce genre n'excède pas 12 à 15 ans.

Le principe des expositions permanentes évolutives pourrait s'appliquer au Musée d'histoire. Ajouts ou ajustements pourront être apportés au fil des ans à certaines sections de l'exposition. Elles dépendent alors du budget d'exploitation annuel qui doit être prévu en conséquence.

#### 9.6.2 Expositions temporaires

D'une durée moyenne de 4 à 8 mois, les expositions temporaires sont réalisées à l'interne ou empruntées, parfois produites en partenariat.

Leur durée relativement courte permet de renouveler l'offre promotionnelle de l'institution et garantit une fréquentation régulière du lieu. La preuve est acquise que les visiteurs reviennent régulièrement dans les musées qui organisent des expositions temporaires et qui proposent un programme d'activités culturelles et pédagogiques complémentaires séduisant.

Par contre, le fait de renouveler les expositions peut peser lourdement sur les ressources humaines et financières des institutions de petite ou de moyenne dimension. Ces actions doivent être adaptées aux budgets de fonctionnement annuels. Ce point devra être pris en compte pour le Musée d'histoire.

#### 9.6.3 Programmation événementielle

La programmation événementielle peut s'inspirer des actions déjà en cours (visites commentées, conférences et activités de la Société des amis du musée) et proposer de nouvelles orientations (ateliers, démonstrations).

#### 9.6.4 Planification des travaux

Le calendrier des travaux muséographiques figure ici à titre indicatif. Il s'étend sur une période d'un peu moins de 3 ans. Il sera affiné au fil des mois en tenant compte de l'ensemble des travaux à réaliser, notamment ceux qui relèvent de l'intervention de l'architecte. Une harmonisation étroite des deux calendriers - muséographie et architecture - est un impératif essentiel qui permettra de limiter le temps alloué aux travaux afin d'éviter des coûts supplémentaires.

## Échéancier indicatif (2009-2012) Projet muséographique

### Principales phases du **projet muséographique**

	2009	2010	2011	2012
<b>Phase 1: Avant-projet</b>				
Étude d'avant-projet	février-août			
Validation par la conservatrice	août			
Validation par le Directeur des Affaires culturelles et la Commission	septembre			
Octroi du crédit de réalisation		avril		
<b>Phase 2: Projet</b>				
Finalisation du projet		décembre		
Programmation détaillée des expositions			mars	
Scénarisation détaillée des audiovisuels			juin	
<b>Phase 3: Préparation de l'exécution</b>				
Dernière révision des plans avant exécution			octobre	
Appel d'offres			novembre	
<b>Phase 4: Production</b>				
Fabrication, exécution				janvier-juillet
Livraison, installation				août-octobre
<b>Phase 5: Ouverture au public</b>				
Inauguration				novembre
Période de rodage, bouclage des comptes, évaluation				décembre

## Échéancier indicatif (2009-2012)

### Projet architectural

	2009	2010	2011	2012
Travail conjoint architecture - muséographie	août			
Mise à l'enquête publique		juin		
Dossier d'appel d'offres selon les Etapes 1 et 2		juin-novembre		
Appel d'offre et adjudications selon Etapes 1 et 2		juin-novembre		
Travaux Etape 1		octobre	mars	
Assainissement ext. et drainage		octobre	décembre	
Travaux au sous-sol avec aménagement des 4 nouvelles salles		octobre	mars	
Aménagements extérieurs			mars mai	
Fermeture du musée			avril	
Mise en dépôt temporaire au sous-sol			avril	
Vider le musée au minimum dans les zones et espaces de travaux			avril	
Travaux Etape 2			mai-	juin
Solde des travaux			mai-	juin
Mise à disposition des salles d'exposition pour les travaux et aménagements muséographiques				début juin
Travaux et aménagements muséographiques				juin.-mi-nov.
Aménagements extérieurs solde				juin.-mi-nov.
Finition et réception des travaux				juin.-mi-nov.
Aménagement et réglage technique				juin.-mi-nov.
Remise de l'ouvrage				fin nov.
Inauguration et réouverture du musée				fin nov.

## 9.7 Analyse des coûts

	<b>Budget total d'investissement</b>	<b>Estimation</b>	<b>% arrondi</b>
1	Aménagements intérieurs	CHF 55'000.-	4
2	Mobilier, équipements, vitrines et supports	CHF 247'500.-	20
3	Appareils audiovisuels, bornes informatiques	CHF 115'500.-	10
4	Equipements d'éclairage, électricité	CHF 77'000.-	6
5	Climatisation passive, conservation, mesures de sécurité	CHF 27'500.-	2
6	Maquettes, reconstitutions topographiques, collections	CHF 137'500.-	11
7	Prototype et frais secondaires	CHF 22'000.-	2
8	Logistique, transport, montage	CHF 22'000.-	2
9	Honoraires muséologues	CHF 120'000.-	10
10	Honoraires design	CHF 120'000.-	10
11	Honoraires des réalisateurs, spécialistes audiovisuels, informaticiens, graphistes, etc.	CHF 165'000.-	14
12	Documentation pédagogique, report d'infos sur le site Internet	CHF 38'500.-	3
13	Communication et signalétique	CHF 27'500.-	2
14	Recherche complémentaire	CHF 44'000.-	4
	<b>Total (HT)</b>	<b>CHF1'219'000.-</b>	100
	Divers et imprévus (10%)	CHF 121'900.-	
	<b>Total (HT)</b>	<b>CHF 1'340'900.-</b>	
	Taxes 7.6%	CHF 101'908.-	
	<b>Total (TTC)</b>	<b>CHF 1'442'808.-</b>	

Note :

Le calcul des honoraires de muséographie et de design inclut une remise de 20% sur les travaux qui a été intégrée dans les chiffres présentés ci-dessus.

Les autres travaux sont compris dans le budget de l'architecte : aménagement des bureaux de l'administration, locaux techniques, services publics (accueil, vestiaires, WC, cafétéria), ascenseur, zones de circulation et aménagement extérieur (rampe pour les personnes handicapées), etc.

Le budget présenté ci-dessus représente l'enveloppe maximale attribuée pour la muséographie. Même si le projet muséographique prendra sa forme définitive dans une phase qui interviendra après l'octroi du crédit, le montant indiqué ci-dessus est fiable car il repose sur l'expérience des récents et nombreux chantiers d'exposition que les muséographes ont dirigés. Il n'y aura pas de nouveau montant attribué à l'issue de la phase d'affinement du projet.

Un prix normatif de CHF 2'689.- par m<sup>2</sup> d'exposition peut être estimé au vu de la nature de l'avant-projet. Rapporté aux surfaces d'exposition (536.5m<sup>2</sup>), il permet d'annoncer un coût global de : CHF 1'442'808.

Au poste des imprévus, il est d'usage d'ajouter 10% du sous-total à cette étape-ci du projet, soit l'équivalent ici de CHF 121'900.- Cette somme sera ajustée en cours de projet, en fonction des choix qui seront établis lors de la prochaine étape de travail qui vise la définition du contenu des expositions.

Le prix d'une exposition permanente en Suisse se situe dans une fourchette qui va de CHF 2'500.- à CHF 4'000.- au m<sup>2</sup>. Le coût du projet proposé ici pour le Musée d'histoire correspond donc à un standard parmi les plus bas généralement observés dans notre pays.

Des charges liées à la recherche thématique complémentaire doivent être ajoutées. La conservatrice, engagée à 50%, ne pourra pas accomplir cet important travail dans le cadre de ses tâches actuelles. Une somme de CHF 44'000.- est incluse au budget pour faire effectuer des recherches complémentaires par une personne indépendante.

Il faut souligner que la muséographie sera conçue pour être indépendante des structures de l'immeuble. Si, dans le futur, le Musée d'histoire devait être déplacé vers un autre endroit, les installations (vitrines, supports d'information, équipements pour la diffusion du son et de l'image) pourraient être déplacées et l'immeuble trouver une autre affectation publique.

## 9.8 Coûts divers

Répartition :

• Location logement pour administration :	CHF 22'000.-
• Location dépôt pour collections :	CHF 51'600.-
• Matériel d'emballage :	CHF 5'000.-
• Déménagements :	<u>CHF 10'500.-</u>
<b>Total :</b>	<b>CHF 89'100.- TTC</b>

Les travaux qui se dérouleront dans le musée obligeront à le vider temporairement de ses collections et à rechercher un local de dépôt provisoire pour une durée de deux ans au maximum, à moins que d'ici le début des travaux à l'intérieur du bâtiment nous ayons pu mettre en place un dépôt centralisé pour l'ensemble des musées de la Ville. Une solution sera recherchée dans l'ensemble du parc communal (gérance, écoles, autres institutions, etc.). A cela s'ajoutent des coûts d'emballage et de déménagements.

## 10. Conséquences sur les finances

Le coût total du réaménagement du Musée d'histoire est estimé à CHF 4'000'000.-. Le crédit qui vous est demandé est d'un montant de CHF 3'500'000.-. Cette somme constituera la part très conséquente de la Ville à ce projet. Si votre Conseil accepte ce crédit, la Société des amis du musée d'histoire (SAMH) engagera une recherche de fonds pour compléter les ressources allouées par la Commune, soit CHF 500'000.- L'octroi d'un crédit public permettra à la SAMH – qui constituera une structure ad hoc - de solliciter ses membres, des fondations, des sponsors et la population.

Ce travail de recherche de fonds se fera en coordination avec les Institutions zoologiques et les amis du MHNC afin d'éviter toute concurrence dans leurs démarches respectives. Sur cette question, le musée sollicitera également les conseils de la déléguée culturelle, dont la formation en marketing culturel sera utile, et les personnes chargées de la communication et de la promotion de la Ville. La SAMH s'inspirera également des campagnes de recherches de fonds engagées par la Ville dans d'autres domaines.

Le montant à réunir peut sembler important, surtout dans la situation économique actuelle. La SAMH aura environ un an et demi d'ici l'été 2011 pour atteindre son but. Si, à ce moment-là, cette somme ne pouvait pas être réunie dans sa totalité, il serait possible de réaliser un aménagement muséographique de base qui serait ensuite complété au fur et à mesure des moyens supplémentaires obtenus.

Nous espérons que la structure du bâtiment aidera la SAMH dans sa recherche de fonds. En effet, l'une des solutions envisagées consiste à

proposer l'aménagement d'une salle à un sponsor qui se verrait remercié de son soutien par un cartel placé à l'entrée de cet espace. En contrepartie, ce sponsor obtiendrait des tarifs favorables pour la location du salon pour des réunions ou des réceptions durant une période à déterminer.

Même si l'ancienne villa Sandoz ne conservait pas son affectation muséale, la Ville devrait tout de même, en sa qualité de propriétaire immobilier, réaliser une bonne part des travaux techniques pour mettre le bâtiment en conformité avec son usage public.

Vu le classement du bâtiment comme monument historique d'importance régionale, un subventionnement cantonal à hauteur de 15 % des frais liés à la conservation de la substance historique est prévu. Sur la base du projet architectural, le montant de la subvention pourrait s'élever à environ CHF 200'000.-.

Une demande est en cours par l'intermédiaire du RUN pour mettre la rénovation du musée au bénéfice des subventions accordés par le Canton et la Confédération dans le cadre de la NPR (politique régionale Nouvelle politique régionale). La rénovation du Musée serait prise en compte dans le secteur du tourisme et pourrait bénéficier de prêts sans intérêts ou à taux réduit au maximum sur le 60 % de l'engagement financier total de la Ville.

La rénovation du musée, par la hausse de la fréquentation qui en est attendue et l'augmentation des ventes d'articles divers, produira également des rentrées supplémentaires dont le montant est difficile à évaluer pour le moment. On peut raisonnablement supposer que le nombre de visiteurs atteindra 8 à 10'000 personnes, soit environ le tiers de la fréquentation du MIH.

Il serait par contre hasardeux d'indiquer dans quelle proportion augmenteraient les recettes générées par les ventes de billets d'entrée et les achats dans la boutique.

Nous pouvons cependant indiquer que ces paramètres seront influencés favorablement par les efforts de promotion commune des trois musées du parc qui seront entrepris dans le cadre de la réorganisation en cours. Une offre de billets avantageux pour la visite de deux ou de plusieurs musées sera également mise en place à cette occasion.

### 10.1 Amortissement

Compte tenu des montants ressortant des points 8.19 et 9.7 ci-dessus, l'investissement net (TTC) peut être présenté comme suit :

	CHF
Budget de la partie architecturale	1'843'000.-
Budget aménagement	710'160.-
Honoraires et frais divers partie architecturale	625'000.-
Honoraires et frais divers partie aménagement	732'648.-
Coûts divers	89'100.-
<b>Investissement total</b>	<b>3'999'908.-</b>

A déduire:

Travaux complémentaires de muséographie pris en charge par la Société des amis du musée d'histoire (SAMH), si acceptation du crédit par le Conseil général, et récoltés par la SAMH durant les travaux

- 500'000.-

**Investissement à charge de la Ville**

**3'499'908.-**

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit:

	CHF
Amortissement (6,50%) sur CHF3'499'908.-	227'494.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement à charge de la Ville	55'998.-
soit une charge annuelle de	<b><u>283'492.-</u></b>

A ces montants s'ajoute les charges de personnel évoquées ci-dessous.

### 11. Conséquences sur les ressources humaines

Les restructurations engagées dans le cadre des musées de la Ville (cf. rapport d'information au Conseil général du 24 novembre 2009) permettront de maintenir à un niveau supportable les conséquences du réaménagement sur le personnel du Musée d'histoire. Comme ce processus est au début de sa phase de réalisation, il est difficile de connaître le détail de la structure transversale du personnel de régie, de surveillance, de nettoyage et d'accueil qui sera mise en place et donc d'évaluer si elle dégagera des disponibilités par rapport à la situation actuelle.

La question des horaires d'ouverture du Musée d'histoire, qui aura des effets sur le taux d'activité du personnel d'accueil, sera reprise dans le cadre de l'organisation générale des musées, après l'entrée en fonction de l'administrateur récemment engagé.

Le taux d'occupation actuel de la concierge (12.5 % d'une personne occupée à 100% dans d'autres services dont le MBA) se révélera insuffisant pour faire face à l'accroissement des travaux d'entretien. Ces nouveaux besoins nécessiteraient un passage du poste à 20 % (+7.5%) selon le Service d'architecture et des bâtiments. Cette estimation sera précisée en fonction des nouveaux sols qui seront installés dans les caves et selon les équipements muséographiques choisis.

## 12. **Collaboration intercommunale**

Le Musée d'histoire n'entrera pas en concurrence avec le Musée paysan et artisanal. Au contraire, la restructuration envisagée au MH permettra à chacune des institutions de développer une thématique spécifique, l'une se concentrant sur la vie rurale et l'artisanat, l'autre sur la vie urbaine, à chaque fois dans une perspective alliant passé et présent. Les liens entre les deux institutions seront renforcés par la participation de la conservatrice du MPA aux séances du comité de direction des musées, lorsque les thèmes discutés le nécessiteront.

On pourrait s'interroger sur le fait que le Musée d'histoire limite sa thématique à notre ville et n'englobe pas les Montagnes neuchâtelaises dans leur ensemble, même si beaucoup d'éléments qui seront présentés s'appliquent par extension à toute la région. Cela est dû à la volonté d'être complémentaire des Moulins souterrains du Col-des-Roches et du Musée régional de La Sagne. La première institution fonctionne comme un musée dit « de site », à savoir des moulins souterrains – par définition intransportables - qui constituent un patrimoine industriel exceptionnel en Europe.

A ce site préservé et mis en valeur par une fondation s'ajoute un musée dont les collections sont constituées par des objets relatifs à la meunerie et des objets historiques propriété de la Ville du Locle dont elle a confié par convention la gestion et l'exposition à la fondation des Moulins du Col-des-Roches. Quant à La Sagne, il s'agit d'un musée encyclopédique, à vocation principalement scolaire, comme on en connaissait au 19<sup>ème</sup> siècle. Ce qui explique son implantation dans le collège. Géré par une équipe très engagée, le musée, qui fonctionne comme un musée des musées, tire avantage de cette caractéristique.

Certains se demanderont si nous avons dans le canton de Neuchâtel les moyens de faire vivre autant de musées d'histoire, la catégorie de musées la plus nombreuse, et s'il ne vaudrait pas mieux créer un musée cantonal d'histoire. La question a été posée fin 2005 aux conservatrices des collections historiques de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel par les conseillers/conseillères communales des trois villes dans le cadre du RUN. La réponse a été négative pour des questions liées aux bâtiments

envisagés (MH, Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel et MBA réaffecté) dont aucun ne convenait à cette mission dans son état actuel. La construction d'un lieu adéquat à cette nouvelle mission aurait nécessité des investissements très importants. Un même manque de moyens apparaissait quant aux ressources financières et humaines disponibles pour assurer la gestion courante, les expositions et les animations d'un musée qui aurait dû présenter une programmation à la hauteur de son rang ambitieux.

Un autre argument tenait aussi à la gestion des collections : une part importante des collections historiques réunies dans le canton n'est pas la propriété des trois villes mais de collectivités publiques plus petites et de fondations privées.

Dans leur préavis négatif, les conservatrices mandatées ont également pris en compte les difficultés pratiques de l'organisation des visites scolaires dans un musée situé dans une autre localité.

Enfin, les musées d'histoire sont un élément identitaire important. Les objets contenus dans leurs collections trouvent souvent leur sens dans le cadre géographique où ils ont été conçus ou utilisés. La création d'un musée unique – que ce soit en histoire ou dans un autre domaine – pose la question du lien avec les donateurs. Certains d'entre eux ont noué des relations privilégiées avec des conservateurs. Ils pourraient remettre en cause leur soutien parfois très généreux à une institution s'ils voient qu'elle perd son autonomie pour être intégrée dans un ensemble plus grand.

Si des restructurations profondes ne semblent pas possibles pour le moment dans le domaine des musées d'histoire, les collaborations s'intensifient cependant au sein du Groupement des musées neuchâtelois, que ce soit dans le domaine des animations (journée écoles-musées, Nuit et Journée internationale des musées), des prêts de matériel ou des inventaires informatisés (p.ex. logiciel mus-e utilisés par de nombreux petits musées).

Le développement des inventaires permet déjà de connaître de manière plus précise le contenu des collections d'une bonne partie des musées du canton. Il évite les acquisitions de doublons parfois inutiles (lorsqu'un objet courant similaire se trouve déjà dans un autre musée). Il permet également de proposer l'acquisition de certaines catégories d'objets à un musée qui fonctionne comme un centre de référence dans ce domaine de collection. Cette politique d'acquisitions coordonnée, qui devrait se développer ces prochaines années, aura des conséquences à long terme sur le besoin en dépôt pour les collections, qu'elle devrait concourir à stabiliser.

## 13. **Eléments relatifs au développement durable**

### 13.1 Aspects environnementaux

Les mesures prises pour améliorer l'isolation du bâtiment dans le respect de son caractère historique apportera une contribution indéniable aux économies d'énergie. Rappelons que seul le sur comble ne sera pas isolé.

Même le chauffage au sol installé dans les caves fera l'objet d'une isolation et sera réglé de manière à fonctionner de manière économe. Le réglage de la température du chauffage à 18 - 19 degrés dans les salles d'exposition et 20 degrés dans les locaux d'accueil et de travail constituera un élément favorable à la fois aux économies d'énergie et à la conservation des collections. En matière de chauffage signalons encore que le bâtiment demeurera raccordé au chauffage à distance, ce qui contribue à abaisser la pollution atmosphérique.

La ventilation et l'aération des locaux sera réalisée en utilisant la structure d'origine du bâtiment (vantaux mécanisés, aspiration et évacuation de l'air par les ouvrants de la verrière). Si le système choisi nécessitera l'installation de ventilateurs, on évitera tout de même l'installation d'une climatisation.

Le musée deviendra un lieu plus agréable pour le public et plus économe en énergie car les courants d'air y seront moins nombreux en raison de l'étanchéification des fenêtres. Les locaux seront mieux ventilés mais de manière contrôlée. Les frais de chauffage resteront stables mais ils porteront sur un bâtiment dont la surface d'exposition aura été augmentée de 25 %.

Il ne sera pas installé de panneaux solaires sur le toit car une telle intervention est peu compatible avec le statut de monument historique du bâtiment. Par ailleurs, l'utilisation d'eau chaude sanitaire est trop faible dans un musée pour justifier une telle installation. Il serait onéreux de produire de l'électricité solaire, car le coût de l'installation de panneaux est élevé. Il est financièrement plus intéressant de mettre l'accent sur les économies d'énergies.

### 13.2 Aspects sociaux

La transformation projetée fera disparaître les barrières architecturales qui empêchent pour le moment les handicapés d'accéder au musée comme ils seraient en droit de le faire. L'installation d'un ascenseur sera également appréciée par les personnes âgées et les mères de famille, d'autant que la salle d'exposition temporaire restera au 2<sup>ème</sup> étage.

Le contenu de la nouvelle muséographie pourrait avoir également un impact social : faciliter la prise de contact des personnes nouvellement

arrivées avec la ville, particulièrement les migrants venus de pays éloignés. Grâce à une collaboration à mettre en place avec le Bureau de l'intégration et diverses institutions qui s'occupent d'apprentissage de notre langue pour les non-francophones, nous souhaitons offrir à ces personnes des occasions de venir au musée pour y découvrir l'histoire de leur nouveau lieu de domicile. En apprenant que La Chaux-de-Fonds a été une ville intégratrice de longue date, ils comprendront que d'autres avant eux se sont installés ici dans des conditions parfois difficiles et qu'ils y parfois font souche. De manière plus générale, cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer le sentiment d'identité et de fierté de la population.

### 13.3 Aspects économiques

La rénovation du Musée d'histoire aura un impact positif sur l'économie locale ou régionale car les travaux prévus reviendront dans une forte proportion à des entreprises d'ici. Dans la période de crise que nous connaissons, les investissements des collectivités publiques jouent un rôle anticyclique.

Les travaux liés à la préservation de la substance historique du bâtiment permettent le maintien et la transmission de savoirs faire dans les métiers du bâtiment.

## 14. **Préavis des commissions**

Le présent rapport a été soumis à la Commission du Musée d'histoire qui l'a adopté à l'unanimité lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2010.

La Commission culturelle a également examiné ce document lors de sa séance du 9 février 2010 et l'a adopté à une très large majorité.

Une séance de présentation du projet sera organisée le 25 mars pour les commissions et les comités des sociétés d'amis des musées de la ville.

## 15. **Conclusion**

La rénovation architecturale et muséographique du Musée d'histoire

- constitue l'une des priorités du programme de législature qui a été adopté par votre Autorité;
- s'inscrit dans la mise en valeur de la reconnaissance par l'Unesco au titre du Patrimoine mondial de l'humanité des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle;
- permet la mise en valeur de l'histoire de la ville alors que celle-ci est aujourd'hui absente des musées;
- réhabilite un élément du patrimoine immobilier communal classé au titre de monument historique;
- garantit la pérennité de l'institution en renforçant son attractivité;

- assure la conservation des collections et leur mise en valeur conformément aux normes établies;
- permet à l'institution de remplir ses missions d'exposition et d'animation dans un cadre adéquat;
- renforce le confort et la sécurité des visiteurs.

L'offre culturelle et touristique du Musée d'histoire réaménagé complètera celle des autres musées de la ville, particulièrement de ceux situés dans le Parc des musées.

La qualité de la rénovation architecturale et muséographique couplée à l'intérêt intrinsèque de l'histoire de notre Ville fera du Musée d'histoire une institution consacrée à l'histoire urbaine équivalente au plan suisse à celles de Lausanne, Genève ou Schaffhouse.

L'engagement financier demandé à la Ville est le premier destiné à cette institution sous forme d'investissement depuis plus de trente ans. De plus, la transformation architecturale est indispensable en raison du caractère public du bâtiment.

La Société des amis du Musée d'histoire a pour objectif de réunir CHF 500'000.- de fonds privés qui viendront s'ajouter au crédit communal.

Cet investissement est le premier qui fait suite à la récente reconnaissance de l'Unesco. Il démontre la volonté des autorités de concrétiser sans délai des projets de mise en valeur dans le cadre de cette reconnaissance.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames le conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Didier Berberat

La chancelière  
Muriel Barrelet

Annexes :

1. Plans du projet
2. Statistiques de fréquentation 1993 – 2009
3. Surface d'exposition et thématiques

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS  
Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit de CHF 3'500'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux de 6.50%.

**Article 4.-** Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président  
Théo Bregnard

Le secrétaire  
Marc-André Schafroth